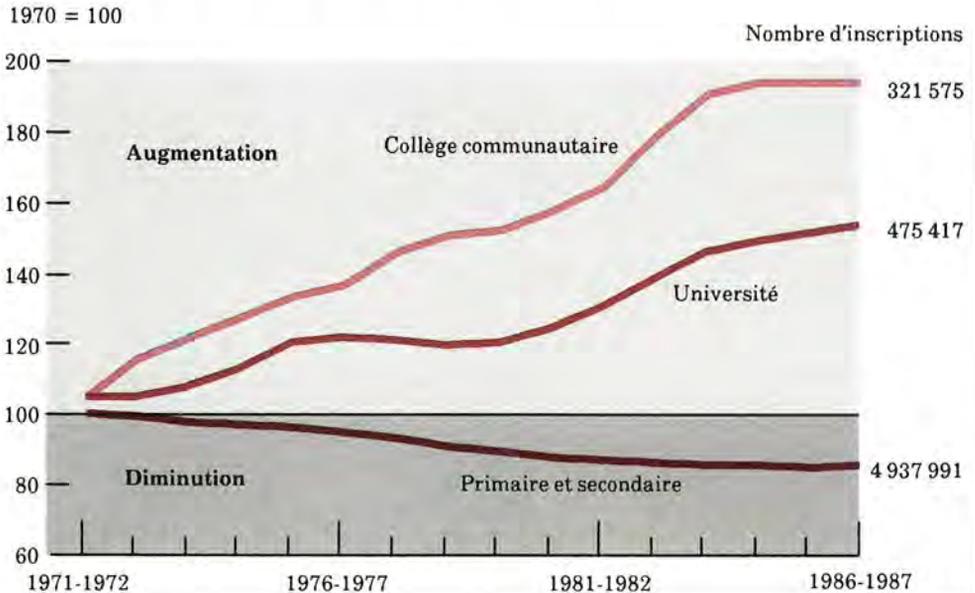


Graphique 4.1

Augmentation et diminution des inscriptions



à titre de colonie de la France en 1608. La première école y a ouvert ses portes peu après, mais ce n'est qu'en 1824 que le Québec a adopté une loi concernant l'enseignement. La Nouvelle-Écosse l'avait déjà fait en 1766, puis le Nouveau-Brunswick en 1802 et l'Ontario en 1807. Cependant, l'enseignement est demeuré sous la domination de l'Église jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Au cours des années 1840 et 1850, un système public d'enseignement s'est développé au Québec (Est du Canada), complété par des écoles et des collèges catholiques. À la même époque, l'Ontario (Ouest du Canada) s'est doté aussi d'un système public, tout comme les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Jusqu'à la Confédération, l'enseignement supérieur a été donné par des établissements privés, confessionnels pour la plupart.

Responsabilité constitutionnelle. La *Loi constitutionnelle de 1982* reprend les dispositions de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (antérieurement appelée *Acte de l'Amérique du Nord britannique*), qui plaçait l'éducation sous l'autorité « exclusive » des provinces, ratifiant ainsi les différences que présentaient les systèmes déjà établis en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Après leur

entrée dans la Confédération, les autres provinces (le Manitoba en 1870, la Colombie-Britannique en 1871, l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, la Saskatchewan et l'Alberta en 1905 et Terre-Neuve en 1949) ont pu établir leur propre système d'enseignement.

En dépit des variations concernant les âges de fréquentation scolaire obligatoire, les cours offerts et les conditions requises pour l'obtention d'un diplôme, les systèmes d'enseignement qui se sont développés dans chaque province se composent essentiellement de trois niveaux : primaire, secondaire et postsecondaire. Le nombre d'années nécessaires pour terminer chaque niveau et les lignes de démarcation entre ceux-ci varient d'une province à l'autre.

Le développement de l'enseignement. Selon un rapport publié par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, le Canada était, jusqu'à la fin des années 1940, l'une des grandes démocraties les moins développées en matière d'enseignement ; aujourd'hui, il se situe parmi les premiers.

Durant l'après-guerre, les effectifs scolaires au Canada ont augmenté plus rapidement que dans tout autre pays industrialisé en raison d'une croissance démographique sans précédent et du désir